



**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures
à la salle polyvalente du mas Arnaud**

Présents : PONCÉ Ronny, LOUKANI Sandrine, HEMEURY Xavier, BOURRIER Annie, Philippe RIEU, Anne FIOROTTO, Delphine MERIEAU.

Absents et excusés : Bernard CADENAS, Thibault MOURIER, Florence JUSTAUT, Michaël TOURSEL qui a donné pouvoir à PONCÉ Ronny, Serge BUARD qui a donné pouvoir à Sandrine LOUKANI, Jean-Christophe SCHALL qui a donné pouvoir à Xavier HEMEURY, Stéphane VINENT-GARRO-DAVID qui a donné pouvoir à Anne FIOROTTO.

Sandrine LOUKANI a été nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs pour le dimanche 27 septembre 2020, l'arrêté préfectoral modificatif n° 2020-I-794 du 1^{er} juillet 2020 indiquant le nombre des délégués et suppléants des conseils municipaux à élire pour chaque commune du département, la circulaire ministérielle n° NOR/INTA/2015957J du 30 juin 2020 et les différentes circulaires préfectorales.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Il a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Il précise que le bureau est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Madame Annie **BOURRIER**
- Monsieur Philippe **RIEU**
- Madame Delphine **MERIEAU**
- Madame Anne **FIOROTTO**

Il précise également que la présidence du bureau est assurée par ses soins.

Après enregistrement des candidatures, il invite le conseil a procédé sans débat au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- PROCEDE à :

➤ L'ELECTION DES TROIS DELEGUES : (premier tour de scrutin)

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	:	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	:	0
e. Nombre de suffrages exprimés	:	11
f. Majorité absolue	:	6

Nombre de suffrages obtenus :

Madame Sandrine LOUKANI	a obtenu 11 suffrages,
Monsieur Ronny PONCÉ	a obtenu 11 suffrages,
Monsieur Xavier HEMEURY	a obtenu 11 suffrages.

Ils ont donc obtenu la majorité absolue, ils sont proclamés élus au premier tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.

➤ L'ELECTION DES TROIS SUPPLEANTS : (premier tour de scrutin)

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	:	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	:	0
e. Nombre de suffrages exprimés	:	11
f. Majorité absolue	:	6

Nombre de suffrages obtenus :

➤ Monsieur Serge BUARD	a obtenu 11 suffrages,
➤ Monsieur Michaël TOURSEL	a obtenu 11 suffrages,
➤ Monsieur VINENT-GARRO-DAVID Stéphane	a obtenu 11 suffrages.

Ils ont réunis la majorité absolue, ils ont donc été proclamés élus au premier tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.